

Compte-rendu de la réunion avec la mairie du 15/05/2020

Objet : **Reprise d'activité en sortie de suspension des cours.**

Réf. 1- *Compte-rendu du CSE extraordinaire du 1^{er} mai 2020*

Réf.2- Décret n°2020-548 du 11 mai 2020 « ... Covid 19... urgence sanitaire »

Réf.3- *Etude et amélioration du protocole de reprise (réf.1) à la lumière de la réf.2. Réunion ACMM-pdt / Municipalité (J. Argentin)*

Compte tenu du décret réf.2 paru au J.O du 12 mai dernier, les cours de musique dont la reprise est prévue le lundi 25 mai, dans les locaux dévolus par la municipalité à leur exercice sous la responsabilité de l'ACMM, sont les suivants :

- Batterie, Guitare, Piano, Solfège.

Les membres de l'ACMM, les parents, les professeurs s'engagent envers le protocole suivant :

- Les **précautions** restent les suivantes, et seront soumises à la surveillance, par les professeurs, de leur observance stricte. Les membres du bureau réaliseront des « tours » de contrôle. Les ingrédients sont fournis par ACMM, le président fera une visite des locaux la semaine précédant la reprise.
 - **Désinfection**, par les professeurs, ou les membres du bureau présents, des poignées de porte, des rampes et des interrupteurs avant/après chaque demi-journée (à l'aide de liquides désinfectants et papier Sopalin, de lingettes désinfectantes et de sprays désinfectants) ; S'il fait beau, et qu'il n'y a pas de gêne sonore, les portes pourront être laissées ouvertes pour éviter de toucher les poignées et pour aérer.
 - **Masques obligatoire** pour les professeurs et les élèves : les masques sont apportés par les professeurs et les élèves.
 - **Distanciation physique** (au moins un mètre et cinquante centimètres entre le professeur et l'élève) ;
 - **Lavage de mains** : (avec du savon pendant 30 secondes minimum, ou avec du gel hydro-alcoolique)
 - ✓ Avant/après chaque cours pour l'élève dans le lavabo du rez-de chaussée (essuyage avec rouleau de papier acheté par le président à cet usage),
 - ✓ Chaque heure au moins pour les professeurs ;
 - **Désinfection des instruments communs** (batterie, clavier du piano...) par les professeurs entre chaque cours.
 - **Absence de cas thérapeutique critique** élève ou professeur, et dans leur entourage familial (questionner)
 - **Absence de fièvre, douleurs musculaires** et autres signes potentiels d'atteinte individuelle

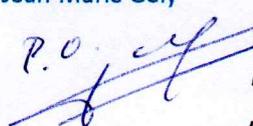
- **Cours de solfège**, autorisés à partir du 30 mai, en application des règles ci-dessus et dans la limite de 4 élèves maximum dans la salle, les élèves étant assis en quinconce ; Un marquage des places interdites sera réalisé en association avec la municipalité. Le professeur veillera à redéfinir (limiter) les horaires des deux groupes pour éviter la proximité des élèves.
 - **Parents** : la présence des parents à l'intérieur des locaux est strictement interdite.
 - **Assiduité** : les élèves (et éventuellement les parents) attendent à l'extérieur en respectant les règles de distanciation physique. Le professeur attend avec eux l'heure du cours. Pour le solfège, les élèves retardataires ne pourront pas accéder au cours.
- Un **affichage** complet des règles décrites ci-dessus sera effectué par la municipalité en association avec le bureau ACMM.
- **Diffusion** : Ce protocole sera envoyé par le trésorier aux membres de l'ACMM et à chaque professeur. L'assistance aux cours vaut acceptation préalable et entière de ce protocole. Son non-respect entraînera l'arrêt des cours.

Nota1 : Il reste à étudier avec la municipalité les règles de nettoyage et désinfection des sols, sachant que chaque salle doit être désinfectée en fin de journée, sauf si elle reste inoccupée pendant la durée maximale de résilience virale (estimée actuellement à 5 jours)

Nota2 : Le protocole doit encore être approuvé formellement par les autorités, et notamment par la municipalité en fonction des horaires et des possibilités de nettoyage/désinfection des sols.

Le président ACMM

Jean-Marie Gély



**Association Culturelle
et Musicale de MAINCY**
Agrément Jeunesse et Education Populaire
77 JEP 03 311 R 98
5, rue A. et E. Sommier - 77950 MAINCY